

Numéro 2
Décembre 2007

Édition semestrielle diffusée par les
3 Missions Eau sur les zones pilotes

Meilleurs vœux pour la nouvelle année !

En 2008, buvez de l'eau du robinet !

Moins coûteuse que l'eau en bouteille (jusqu'à 300 fois moins chère, le coût de l'emballage représentant à lui seul 80% du prix), elle est disponible immédiatement, sans transport routier (l'eau en bouteille parcourt en moyenne 300 km) et permet d'économiser environ 10 kg de déchets par personne et par an.

Outre la réduction de déchets, boire de l'eau du robinet permet donc également de préserver la qualité de l'air.

Le menu du jour :

Du côté du jardin 1
Les mystères de la nappe phréatique rhénane 2 et 3
Des bandes enherbées sur les terres agricoles 4



Sujets à controverse :

Les écorces de pin : la sève de pin, acide et très collante, forme une couche imperméable en surface, empêchant la remontée des insectes et des vers de terre.

Les fèves de cacao : elles nécessitent trop de transport pour arriver jusqu'à votre jardin.

Les paillis plastiques : peu esthétiques et non biodégradables.

Les paillettes de lin : sa culture nécessite beaucoup de traitements phytosanitaires.

Du côté du jardin Le paillage des 4 saisons !

■ A quoi cela sert-il ?

Le paillage de vos massifs et de votre potager est l'une des solutions alternatives au désherbage chimique : il prend la place des herbes « indésirables », les empêchant ainsi de germer et de s'installer.

Mais il a aussi d'autres atouts : il favorise la vie biologique du sol et la formation d'humus, améliorant ainsi l'enracinement et la croissance des plantes.

En été, il garde le sol frais et humide : la terre ne se dessèche pas et vous limitez ainsi vos arrosages. Il réduit également les écarts de températures diurne et nocturne.



■ Comment l'installer ?

Supprimez les plantes vivaces déjà présentes (chardon, liseron, chiendent, etc.) avant de pailler. Si le sol est très sec, arrosez avant la pose du paillis. L'idéal est d'apporter du compost en surface avant son installation. Comptez environ 10 cm d'épaisseur pour une meilleure efficacité et une durée de vie plus longue. Renouvelez le paillis régulièrement.



En hiver, le paillage protège les micro-organismes, insectes et autres vers de terre présents dans le sol : ceux-ci peuvent continuer à se développer et à améliorer votre terre. Le paillage permet aussi de limiter le tassement et la formation d'une croûte superficielle lors de fortes pluies.

Le printemps venu, vous n'aurez plus qu'à retirer, à l'aide d'un râteau, le surplus de paillis non dégradé et à le composter. Votre sol est prêt pour accueillir vos plantations !

Le « fait maison » avant tout ! Privilégiez toujours les matériaux issus de votre jardin et évitez ainsi un trajet à la déchetterie !

■ Quel type de paillage utiliser ?

- **Des matériaux de petit calibre,** faciles à étaler pour les massifs, arbustes et haies : écorces de feuillus (le peuplier pour son PH neutre), déchets de taille broyés, paillettes de chanvre
- **De la paille ou des fougères** au pied des cultures longues (tomates, courgettes, fraisiers, etc.)
- **Les tontes de gazon sèches** dans les rangs des cultures courtes (pommes de terre, salades, etc.)
- **Les feuilles mortes** des noisetiers ou des arbustes d'ornement (broyées à l'aide de votre tondeuse) en prenant soin d'éviter les feuilles de fruitiers ou de rosiers malades
- **Le paillis de myscantus** broyées, graminées très coupantes et irritantes, contre les limaces
- **Les paillis minéraux** comme les billes d'argile ou les déchets d'ardoise pour les petites surfaces ou les jardinières.

phréatique rhénane



Une nappe peuplée ?

L'Université allemande du Landau étudie la stygofaune de la nappe, ces espèces (principalement des crustacés) constituent des témoins de l'histoire biologique de la planète. Certaines lignées sont anciennes de plusieurs millions d'années.



Pour plus d'infos :

Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA)
140, rue du Logelbach
68000 COLMAR
Tél. 03 89 80 40 10
contact@aprona.net
<http://www.aprona.net/>



Site de la Région :
<http://www.region-alsace.eu>

■ Une nappe vivante, en interaction avec

• Les milieux naturels

Accessible à faible profondeur et affleurante localement, la nappe phréatique a donné naissance à des milieux naturels particuliers (rieds, sources phréatiques, forêts alluviales) caractérisés par une faune et une flore remarquables, d'une grande diversité.

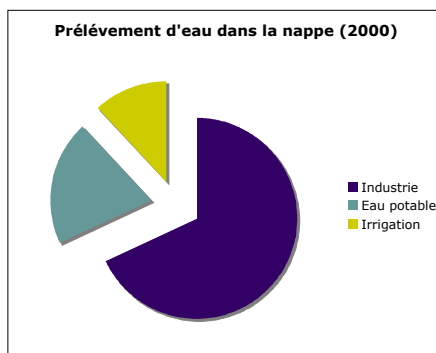
• Les cours d'eau

La nappe et les cours d'eau sont intimement liés par de nombreux échanges. Le fond des rivières alsaciennes n'est pas étanches ; cette caractéristique leur permet ainsi soit d'alimenter soit de drainer la nappe.

Par exemple, le Rhin et l'Ill alimentent la nappe au Sud de Colmar, puis au Nord ils la drainent.

• Les hommes

Il y a sous nos pieds la plus grande réserve d'eau potable d'Europe. En Alsace, cela représente environ 40 millions de m³ pour l'alimentation de 80% de la population. L'industrie utilise 340 millions de m³ et l'irrigation (4 mois dans l'année) utilise 72 millions de m³.



■ Une nappe vulnérable (cf. Lettre de l'Eau n°1)

Peu protégée par des terrains perméables et située à faible profondeur, la nappe est vulnérable et sensible aux pollutions diffuses ou ponctuelles, d'origine *industrielle, agricole* ou *domestique*.

Son état se dégrade du fait d'une intense activité humaine, *1/3 de la surface de la nappe est aujourd'hui rendu impropre à un usage « eau potable » sans traitement.*

Potable à l'origine sur l'ensemble de la plaine, l'eau de la nappe subit des agressions diverses, en lien avec une

intense activité humaine, du fait :

- D'une absence de couverture de sol imperméable en surface,
- D'un niveau proche de la surface du sol (affleurement dans les rieds, accessibilité dans les puits et les gravières)
- Des *échanges permanents avec les eaux de surface* dont la qualité est plus ou moins bonne
- D'un *écoulement lent* rendant difficile l'élimination des polluants : 400 ans de Mulhouse à Lauterbourg !

■ Une nappe observée à l'échelle locale

Les syndicats d'eau financent des analyses régulières de l'eau de leurs captages, commanditées par le service Santé Environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Elles sont réalisées par un laboratoire agréé par le Préfet. Elles

balaient tout un panel de molécules, notamment les produits de traitement des cultures.

Etant donnée la situation critique des captages par rapport à la pollution par ces pesticides, le suivi est renforcé, c'est à dire que les analyses sont effectuées à une fréquence élevée.

Des bandes enherbées pour réduire les risques de pollution des rivières



Photos : E. Schopka, Service des eaux de la Ville de Mulhouse

L'implantation de parcelles enherbées en bordure des cours d'eau et des fossés s'est généralisée ces dernières années. *Des essais ont montré qu'une bande enherbée de 6 mètres de large judicieusement placée peut intercepter jusqu'à 85 % des transferts de produits phytosanitaires.*

L'octroi des subventions européennes aux agriculteurs est conditionné au respect de règles strictes concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, et notamment l'implantation de bandes enherbées de minimum 5 mètres le long des fossés et cours d'eau.

Elles permettent

- d'intercepter les dérives de pulvérisation,
- de retenir les particules de terres en suspension sur lesquelles sont fixées des molécules phytosanitaires,
- de ralentir le ruissellement et de

limiter également les risques de coulées de boues,

- de dégrader les résidus par l'activité biologique.

Le dispositif doit être placé de manière à intercepter le maximum de ruissellement émis par les parcelles cultivées.

Ainsi, elles peuvent être implantées

- En travers de la pente, dans les parcelles ou en bordure de celles-ci,
- dans les parcelles « en dévers », dans les zones où les ruissellements se concentrent,
- le long des cours d'eau.

Pour aller plus loin, l'agriculteur peut

- associer la bande enherbée à un talus ou une haie,
- enherber les tournières et les fossés.

Qui contacter ?

Vous désirez plus d'informations sur les actions de la Mission Eau, sur la qualité de l'eau ou sur les astuces de jardinage sans pesticides, alors contactez l'animatrice en charge de la Mission Eau.

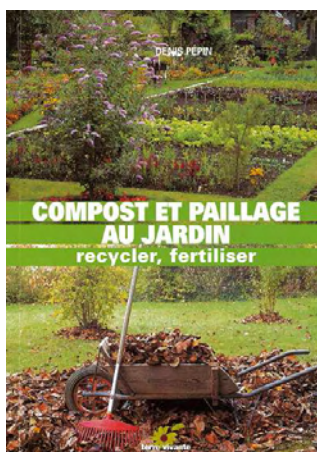


Marie-Noëlle DUBAR
Animatrice - coordinatrice

Mission de protection des eaux souterraines

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
SCEA-Centre NORD - Rue des Sapeurs - 67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 05 32 38 + Fax : 03 88 73 03 11
Portable : 06 11 54 82 94 + E-mail : marie-noelle.dubar@scea.fr

A lire



de Denis PEPIN
Editions Terre Vivante

La suite dans le prochain numéro !!!



Partenaires financiers

Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Alsace, SDEA Commission géographique de Hochfelden et environs, Syndicat des eaux de Herrlisheim-Offendorf, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Roeschwoog et Environs, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la région de Wissembourg



Ensemble dans l'exigence